

La lutte contre les violences faites aux femmes

LES CHIFFRES

- **157** : c'est le nombre de femmes mortes sous les coups de leur conjoint en 2008, soit une femme qui décède tous les deux jours et demi.
- **36 000** : c'est le nombre de places consacrées à l'accueil d'urgence dans notre pays.
- **36** : c'est le nombre de « référents violence » mis en place dans 32 départements.

L'ESSENTIEL

- Mercredi 25 novembre, François FILLON a annoncé que **la lutte contre les violences faites aux femmes serait une « Grande cause nationale » pour l'année 2010.**
- En 2008, ce sont 157 femmes qui sont mortes sous les coups de leur conjoint, soit **une femme qui décède tous les deux jours et demi.** Face à ce fléau inacceptable qui touche toutes les catégories sociales, à tous les âges et sur l'ensemble du territoire, **le Gouvernement a décidé de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes autour de 4 grandes priorités :**
 - Mieux protéger les femmes victimes de violences en renforçant le cadre juridique de leur protection ;
 - Mieux prévenir la récidive ;
 - Améliorer la qualité de la prise en charge des femmes victimes de violences ;
 - Développer les actions de sensibilisation et d'information.
- Grâce à des mesures fortes (système électronique de surveillance, délit de violence psychologique, référé-protection...), **le Gouvernement donne une nouvelle impulsion au plan triennal 2008-2010 de lutte contre les violences faites aux femmes.**

LE PLAN TRIENNAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ÉTAIT INSUFFISANT ?

- Deux ans après le lancement du plan triennal 2008-2010 de lutte contre les violences faites aux femmes, **le bilan est positif.** En effet, ce plan a permis de **réelles avancées** en matière de prise en charge des victimes :
 - **36 « référents violences »** ont été mis en place dans 32 départements ;
 - Les moyens de la plateforme d'écoute téléphonique du 3919 ont été renforcés et permettent désormais de **répondre à plus de 80 000 appels par an** ;
 - Les efforts de **création de places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale** ont été amplifiés : sur 36 000 places, ce sont plus de **12 000** qui sont consacrées à l'accueil d'urgence des femmes victimes de violences.
- Pour sensibiliser le grand public à cette cause, une **campagne de communication** avec des spots télévisés a été lancée le 2 octobre 2008 et un site internet gouvernemental a été créé (www.stop-violences-femmes.gouv.fr).
- Face à ce fléau, **c'est tout le Gouvernement qui s'est mobilisé pour améliorer l'accès des femmes à leurs droits et pour garantir une meilleure prise en charge des victimes.** Grâce à la **Dynamique Espoir Banlieues**, 20 points d'accès aux droits ont été mis en place dans les quartiers sensibles et 98 centres d'information sur les droits des femmes ont été financés. Et dans le cadre du plan national de la prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, 150 intervenants sociaux ont été installés dans les commissariats de police et les unités de gendarmerie.
- Pour autant, malgré ces avancées, **157 femmes sont mortes en 2008 sous les coups de leurs conjoints**, soit une femme qui décède tous les deux jours et demi. Parce que cette situation est inacceptable et ne peut plus durer, **le Gouvernement a décidé de renforcer les mesures destinées à lutter contre les violences faites aux femmes.**

QUELLES MESURES JURIDIQUES POUR MIEUX PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ?

- Pour mieux venir en aide aux femmes victimes de violences, le Gouvernement a décidé de **renforcer le cadre juridique de leur protection grâce à plusieurs mesures fortes :**
 - **Un système de référé-protection sera créé** pour permettre aux femmes en situation de danger de bénéficier immédiatement de mesures de protection. Il interviendra en amont du dépôt de plainte ou indépendamment de celui-ci.
 - **La procédure permettant l'éloignement du conjoint violent du domicile conjugal sera étendue aux concubins ou aux personnes liées par un PACS.** C'est une question de justice : la protection doit concerner toutes les femmes, qu'elles soient mariées ou non.
 - **Un nouveau délit de violence psychologique** sera inscrit dans le Code pénal.
 - Enfin, le Gouvernement va engager une **réflexion sur les moyens d'empêcher les mariages forcés.**
- Pour prendre ces mesures, le Gouvernement s'appuiera sur la proposition de loi contre les violences faites aux femmes déposée mercredi 25 novembre par les députés, toutes tendances politiques confondues. Ces dispositions seront **introduites dans notre droit avant l'été 2010.**

NE FAUT-IL PAS AUSSI DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MOYENS TECHNOLOGIQUES ?

- C'est ce que propose le Gouvernement avec l'**expérimentation du « portable d'urgence » depuis le 23 novembre dans le département de Seine-Saint-Denis**. Concrètement, les femmes en situation de violences conjugales potentielles sont dotées d'un téléphone portable en cas de danger face à leur conjoint ou ex-conjoint violent. Un simple bouton permettra de donner l'alerte aux services de police qui interviendront en urgence.
- D'autre part, pour renforcer la prévention de la récurrence et empêcher les conjoints violents de recommencer, le **Gouvernement a décidé d'expérimenter dès le début 2010 un dispositif de surveillance électronique** déjà utilisé en Espagne. Ce système permettra de contrôler l'application de la mesure d'éloignement du conjoint violent qui peut accompagner une peine ou être prononcée comme alternative aux poursuites.

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES ?

- Améliorer le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences, cela passe avant tout par **une meilleure formation des professionnels** qui traitent des situations de violences au sein du couple. C'est pourquoi une formation systématique de ces professionnels va être mise en place. De plus, la formation initiale des **professionnels de santé** (médecins, infirmiers) sera développée pour mieux les préparer à prendre en charge les victimes de violences intrafamiliales. Enfin, les formations des **acteurs de terrain** et des **professionnels de la plateforme d'écoute du 3919** seront adaptées dès 2010 aux problématiques des mariages forcés et des mutilations sexuelles.
- L'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences passe aussi par le développement de véritables interlocuteurs de proximité que sont les **4 200 adultes relais** et les **243 Ateliers Santé Ville** de la politique de la ville ainsi que les « **référénts violence** ». Si 36 « référénts violence » ont d'ores et déjà été mis en place dans 32 départements, **l'objectif fixé est d'en compter un par département d'ici la fin du premier semestre 2010**.

NE FAUT-IL PAS PLUS SENSIBILISER ET INFORMER SUR CE FLÉAU ?

- Informer et sensibiliser le grand public, c'est essentiel car ce fléau concerne toutes les classes sociales, tous les âges et tout le territoire. C'est pourquoi **une campagne de communication sur l'image des femmes et sur les violences verbales va être lancée**. Un **spot télévisé** sur l'importance de l'éducation au respect des genres dès le plus jeune âge sera également **diffusé à partir du 25 novembre et pendant deux semaines**. Par ailleurs, un **DVD « La sécurité des femmes, parlons-en »** sera lancé par la politique de la ville, la police nationale et le service aux droits des femmes et à l'égalité lors de la journée de la femme du 8 mars 2010.
- Pour cibler les publics sensibles, la **brochure « Respect les filles »**, déjà diffusée l'année dernière à l'ensemble des filles âgées de 18 ans, sera cette année **ciblée sur les garçons et les primo-arrivants**. Les bénéficiaires du contrat d'accueil et d'intégration recevront en 2010 une plaquette destinée à les sensibiliser aux questions de l'égalité des droits et de la prévention des violences au sein de la famille.
- Pour aller encore plus loin, le Premier ministre a donné à la lutte contre les violences faites aux femmes **le label de « Grande cause nationale pour 2010 »**. Concrètement, cette labellisation donnera aux associations qui combattent les violences conjugales un accès plus facile aux principaux médias : elles pourront ainsi diffuser gratuitement des spots de sensibilisation sur les grandes chaînes de télévision.

COMMENT MESURER LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ?

- La violence contre les femmes regroupe des situations multiples : violences psychologiques, mariages forcés, coups et blessures, mutilations sexuelles. Pour combattre un phénomène aussi diversifié et complexe, il faut pouvoir en mesurer l'ampleur.
- C'est pourquoi **dès 2010, une nouvelle enquête sur ce phénomène sera lancée** sur la base des travaux engagés par l'Institut National d'Études Démographiques (INED).

Verbatim

François FILLON : « *Combattre les violences faites aux femmes, c'est pourfendre des cas intolérables de violation des droits fondamentaux et d'atteintes à la personne. C'est un combat qui concerne toute la société, c'est un combat universel. [...] Je vous annonce aujourd'hui que la « Grande cause nationale » de 2010, ce sera bien la lutte contre les violences faites aux femmes.* »

Luc CHATEL